

## APPEL À CANDIDATURES

### **Directeur artistique musical ou Directrice artistique musicale OSI-LAC (100 %)**

La Fondation pour l'Orchestre de la Suisse italienne (FOSI) et l'organisme autonome LAC Lugano Arte e Cultura lancent une procédure de sélection commune pour le poste de **Directeur artistique musical ou Directrice artistique musicale**.

Le nouveau rôle commun OSI-LAC a pour objectif de garantir la coordination entre l'orchestre résident et la programmation musicale du LAC, et s'inscrit dans un système musical en pleine évolution, au sein duquel la présence territoriale et les collaborations avec les principales structures musicales locales jouent un rôle fondamental.

### **Profil du poste**

Le Directeur artistique musical ou la Directrice artistique musicale est responsable de la définition et du développement de la ligne artistique de l'OSI et de la programmation musicale du LAC, ainsi que du suivi des projets orchestraux et de concerts.

En opérant en étroite collaboration avec la FOSI, le LAC et les autres partenaires institutionnels et culturels du territoire, le Directeur artistique musical ou la Directrice artistique musicale garantira le développement de la programmation dans le respect des budgets approuvés, des lignes de production et des procédures internes des deux institutions, et assurera également la mise en œuvre des activités programmées. Dans le cadre du principe réciproque d'autonomie de la FOSI et du LAC et dans un esprit de collaboration, les principales responsabilités sont précisées ci-dessous.

### **Principales responsabilités pour le compte de la Fondation pour l'Orchestre de la Suisse italienne**

- Définition de la vision et de la stratégie artistique de l'OSI;
- développement artistique de l'orchestre à moyen et long terme;
- programmation et coordination des saisons, concerts et projets musicaux de l'OSI;
- sélection des chefs d'orchestre, solistes et artistes invités;
- développement d'une programmation artistiquement ambitieuse, viable sur le plan de la production et de l'économie;
- consolidation de la présence musicale de l'OSI sur le territoire, à travers des projets symphoniques, de musique de chambre, éducatifs, choraux et interdisciplinaires, ainsi que des collaborations avec des institutions partenaires;
- développement des publics et du positionnement national et international de l'OSI et du système musical de la Suisse italienne;
- développement de projets de médiation culturelle dans le secteur de la musique.

### **Principales responsabilités pour le compte de l'organisme autonome LAC Lugano Arte e Cultura**

- Définition de la vision et de la stratégie artistique musicale du LAC;
- programmation et coordination des saisons, concerts et projets musicaux du LAC;
- développement d'une programmation artistiquement ambitieuse, viable sur le plan de la production et de l'économie;
- coordination de la présence de l'OSI au LAC et de l'accueil d'autres orchestres, ensembles et projets musicaux;
- développement des publics et du positionnement national et international du LAC dans le secteur de la musique;
- développement de projets de médiation culturelle dans le secteur de la musique.

### **Critères**

- Formation universitaire ou équivalente adaptée au rôle;
- expérience reconnue à des postes de responsabilité artistique au sein d'institutions musicales;
- solide connaissance du secteur orchestral et de la production musicale;
- capacité éprouvée à organiser et gérer des projets complexes;
- expérience de la collaboration avec divers partenaires et institutions culturelles;
- vision stratégique, capacité de leadership et aptitude au travail d'équipe;
- excellente maîtrise de l'italien et de l'anglais;
- bonne connaissance d'au moins une deuxième langue nationale suisse.

### **Les atouts suivants sont fortement appréciés:**

- expérience dans des contextes internationaux;

- connaissance du système culturel suisse;
- réseau consolidé de relations professionnelles.

### **Conditions**

- Le poste doit être exercé au sein des deux institutions, par conséquent, la personne désignée signera conjointement un contrat à 50 % avec la FOSI et un contrat à 50 % avec le LAC. Les deux contrats prévoient un mandat de quatre ans, renouvelable.
- Prise de fonction: septembre 2026 (ou date à convenir).

### **Candidature**

Seules les candidatures envoyées à l'adresse email [candidature@selezione-direzioneartistica.ch](mailto:candidature@selezione-direzioneartistica.ch) et accompagnées des éléments suivants seront acceptées et examinées:

- lettre de motivation;
- curriculum vitæ;
- vision artistique (10 pages max.);
- références.

Pour être prises en compte, les candidatures doivent être envoyées avant le 17 juillet, 15h.

### **Commission de sélection**

Les candidatures seront examinées par une commission composée de représentants de la FOSI et du LAC. La commission pourra, si elle le juge opportun, s'adjoindre le concours d'experts externes, dans le respect des principes de transparence et d'impartialité.

### **Protection des données**

Les données personnelles fournies par les candidates et les candidats seront traitées exclusivement aux fins liées à la présente procédure de sélection, dans le respect des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de la réglementation applicable en la matière.

### **Égalité des chances, diversité et inclusion**

La FOSI et le LAC encouragent l'égalité des chances et valorisent la diversité.

Par conséquent, l'égalité des chances est garantie dans l'accès à la procédure de sélection et les principes d'inclusion, d'équité et de non-discrimination sont appliqués.

La FOSI et le LAC se réservent le droit de ne pas attribuer le poste.